



Collecte ordures ménagères

Le vendredi tous les 15 jours

Dinan Agglomération a défini une nouvelle organisation de collecte des déchets.

Le jour de collecte des poubelles ne change pas, mais les horaires peuvent évoluer. C'est pourquoi, il faut sortir vos poubelles le jeudi soir tous les 15 jours. **Le prochain ramassage aura lieu le vendredi 14 mars 2025** puis le :



- 🗑️ Vendredi 28 mars
- 🗑️ Vendredi 11 avril
- 🗑️ Samedi 26 avril
- 🗑️ ...



Pour rappel, le tri est obligatoire.

Afin de vous accompagner dans la réduction de votre volume d'ordures ménagères, Dinan Agglomération met à disposition des habitants du territoire des composteurs. Si vous souhaitez vous équiper gratuitement d'un composteur chez vous, inscrivez-vous en ligne (lien ci-dessous) à une session de formation (30' obligatoire) et de distribution.

<https://www.linscription.com/pro/activite.php?P1=170537>

En 2025, le tri se fait de la même manière qu'auparavant : les emballages et les papiers devront être placés, **en vrac, sans sac**, aux points d'apport volontaire habituels, tout comme le verre.

Un mémo tri est également à votre disposition à la mairie, afin de faciliter le tri au quotidien.

Vous avez la possibilité d'aller à la déchetterie : 26 passages par an.

Pour rappel, vos ordures ménagères doivent être mises dans des sacs fermés avant d'être déposées **dans votre bac** et non dans celui des voisins (si le vôtre est plein), ni à même le sol.

Pour tous renseignements complémentaires, vous pouvez vous rendre sur www.dinan-agglomeration.fr ou contacter le service Réduction et Collecte des Déchets de Dinan Agglomération au 02.96.87.72.72.

Attention : lorsqu'il y a un jour férié dans la semaine, la collecte est décalée au samedi.

Inscription sur la liste électorale

Pensez à vous inscrire sur la liste électorale. Cette démarche est obligatoire. L'inscription se fait en mairie ou en ligne sur service-public.fr. Vous devez vous munir d'une pièce d'identité et d'un justificatif de domicile (facture eau, EDF, téléphone...).

Tout changement de domicile doit être également signalé.

Dates à retenir

- 🗑️ **Samedi 15 mars** : Assemblée générale du Club des Ajoncs d'Or
- 🗑️ **Samedi 22 mars** : Courses du Team Mégrit « Jacky DROUET »
- 🗑️ **Dimanche 30 mars** : Thé dansant du Club des Ajoncs d'Or



HORAIRES

Mairie :

Lundi, mercredi, jeudi, vendredi :
de 8h30 à 12h.
Le mardi de 8h30 à 12h et de 14h à 17h
☎️ : 02.96.84.83.10
✉️ : mairie.megrit@orange.fr

Médiathèque :

Mardi : 17h à 19h / Mercredi : 15h à 17h
☎️ : 02.96.84.89.97
✉️ : mediatheque.megrit@orange.fr

Déchetterie à Broons :

Lundi, mercredi, samedi :
9h-12h / 14h- 17h30
Vendredi : 14h à 17h30
☎️ : 02.96.84.70.56

ÉTAT CIVIL

Naissance :

🗑️ Le 28 décembre 2024, est né Adel BARBÉ, fils de Nicolas BARBÉ et Chloé BULTEZ

Décès :

🗑️ Le 8 janvier 2025, est décédée Maria LEGAC veuve JOUFFE.
🗑️ Le 3 février 2025, est décédée Marie-Hélène CAROFF.

URBANISME - AUTORISATIONS

- 🗑️ JOANNOT Jérémy (14 Saint Maudez)
 - ↳ Remplacement de menuiseries et création d'ouvertures
- 🗑️ LEBRAS Patrice (19 lot. de la Croix Verte)
 - ↳ Extension de l'habitation
- 🗑️ GUILLOT Eliane (10 résidence des Perrières)
 - ↳ Clôture, portillon et marquise
- 🗑️ KROSA Judit (7 Carmouët)
 - ↳ Installation de panneaux photovoltaïques
- 🗑️ LEGAC Pascal (10 Les Hautières)
 - ↳ Création d'une baie vitrée
- 🗑️ BRUTIN Monique (10 B Carmouët)
 - ↳ Clôture et portail
- 🗑️ GIBLAINE Patrice (10 impasse des Frères Lemarchand)
 - ↳ Création d'une fenêtre
- 🗑️ SCEA MARC'H MAUDEZ (6 Saint Maudez)
 - ↳ Création d'un logement
- 🗑️ DESSERRE Thibault (19 lot. Domaine des Clos)
 - ↳ Transformation du garage existant en habitation
- 🗑️ GAEC de La Haute Ville (La Haute Ville - Le Plassy)
 - ↳ Abattage d'arbres
- 🗑️ GAEC du Saudrais (La Haute Ville - Le Plassy)
 - ↳ Abattage d'arbres

Cérémonie du 19 mars

La cérémonie commémorative de la fin de la guerre d'Algérie aura lieu le **mercredi 19 mars 2024**.

Rendez-vous à 18h à la mairie, puis dépôt de gerbe au monument aux morts.

Un vin d'honneur sera servi à l'issue de la cérémonie.



École : inscriptions 2025 - 2026

Les inscriptions à l'école se font à la mairie avec copie du livret de famille et des pages de vaccination du carnet de santé.

Les enfants nés en 2022 ont l'obligation d'être scolarisés à la rentrée de septembre 2025.

Pour plus de renseignements, la directrice peut répondre à vos questions à l'école ou par téléphone au 02.96.84.83.18 après 16h30.



La boîte à livres

La boîte à livres, qui se situe à proximité de l'école, a pour but d'offrir aux habitants ou aux personnes de passage la possibilité d'une lecture d'un livre qui « prend la poussière ».

Toute personne intéressée peut choisir un livre parmi ceux déposés, c'est gratuit pour tous.

Les livres déposés doivent être suffisamment en bon état pour être lus.

Il est possible d'y déposer des livres pour enfants. Les livres pour public averti sont interdits.

Ne pas déposer de magazines, de DVD et autres objets.

Chaque livre emprunté peut être gardé, offert ou remis dans la boîte.

Ce système de gratuité et d'échange est fondé sur le « **civisme** » et le « **partage** ».

Cette boîte n'est pas une poubelle ni un débarras.

Ne pas déposer des livres dans des sacs au pied de la boîte. C'est une initiative de la commune. Nous nous réservons donc le droit de retirer des livres qui ne correspondent pas aux critères demandés.

Nous vous rappelons que la médiathèque est à votre disposition pour des livres récents et l'adhésion est GRATUITE.



Abattage d'arbre

Pour tout abattage d'arbre, une demande est à faire auprès de la mairie.

Réseau médiathèque



Le réseau des médiathèques de Broons, Mégrit et Éréac est ouvert à tous. L'accès aux médiathèques et aux animations proposées est libre et gratuit.

L'abonnement est GRATUIT pour tous et permet d'emprunter 12 documents (livres, revues, CD, DVD) par carte pour 1 mois dans chaque bibliothèque du réseau LIRICI (lirici.dinan-agglomeration.fr).

La médiathèque, c'est plus de 10 000 livres, 1300 magazines, 1000 CD et 600 DVD pour tous les goûts. 200 livres « Facile à lire » pour les adultes qui souhaitent retrouver le chemin de la lecture et 50 livres adaptés aux enfants présentant des troubles DYS.

Pour plus de renseignements :

mediatheque.broons@dinan-agglomeration.fr

ou 02.96.80.00.44

Voici la programmation des animations pour mars à la médiathèque « L'Hirondelle » de Broons

Mars

- ☞ **Samedi 15** : Racontines - 9h30 - Pour les 0 à 3 ans - SUR INSCRIPTION
- ☞ **Dimanche 16** : Projection film de voyage et d'aventure « Irlande : carrément à l'Ouest » - De 16h à 18h à la Maison Intercommunale de Broons - À partir de 12 ans - SUR INSCRIPTION
- ☞ **Mercredi 19** : Ciné-surprise. À 17h - Pour les 3 à 5 ans - SUR INSCRIPTION

Conciliatrice de justice - Broons

Pour les personnes souhaitant régler un litige mineur, une conciliatrice de justice assure des permanences à la mairie de Broons.

Les personnes souhaitant un rendez-vous doivent contacter la mairie de Broons au 02.96.84.60.03

Don du sang

Les **prochaines collectes** : de 14h15 à 18h45 à la salle des fêtes de Broons :

- ☞ Le lundi 7 avril 2025
- ☞ Le mardi 10 juin 2025



Cette collecte de sang est organisée **uniquement sur rendez-vous** :

- ☞ Soit par **téléphone** auprès de l'EFS de Saint-Brieuc au 02.96.94.31.13
- ☞ Soit sur le **site dondesang.efs.sante.fr**, rubrique « Rendez-vous en ligne » : mon-rdv-dondesang.efs.sante.fr

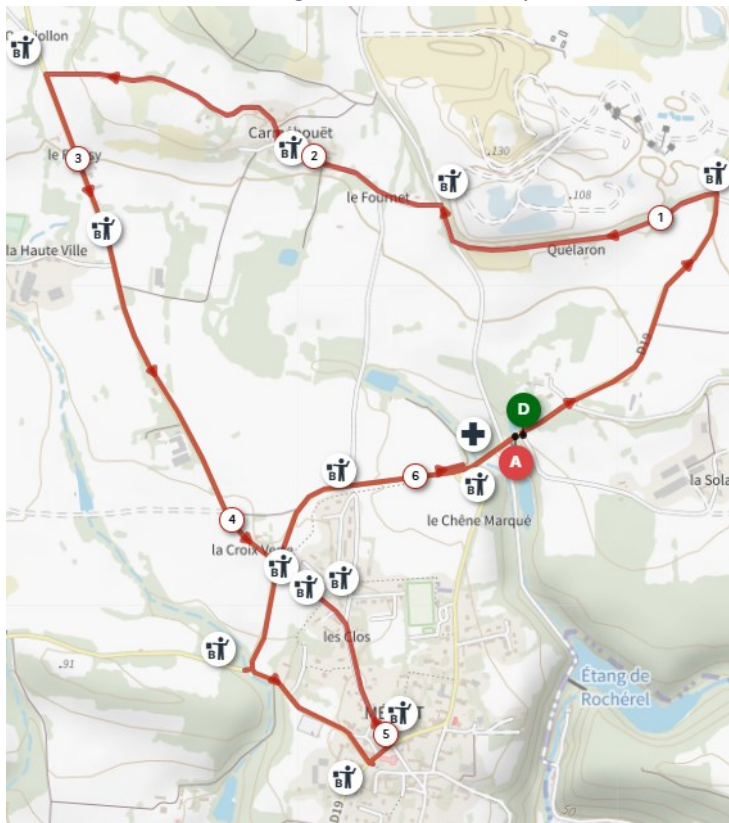
Courses cyclistes « Jacky DROUET »

**Samedi 22 mars 2025 : 2^{ème} édition du souvenir
« Jacky DROUET »**

À 13h : Access 3 et 4

À 15h15 : Access 1 et 2 et Open 3

Les voies de circulation pourront être empruntées dans le sens de la course, sous la responsabilité des signaleurs. Des déviations seront également mises en place.



Permanences ADIL

Vous êtes propriétaire ou locataire et vous avez des questions relatives à votre logement ? Vous pouvez rencontrer l'un des conseillers de l'ADIL. Il pourra vous renseigner gratuitement sur différents volets : juridique, financier, fiscal... Sur rendez-vous au 02.96.61.50.46.

Info pratique :

Les permanences de l'ADIL ont lieu au siège de Dinan Agglomération - 8 Boulevard Simone Veil - 22100 Dinan de 9h à 12h.

Mars : Jeudi 13 et jeudi 27

Avril : Jeudi 24



Prochain Petit Écho en avril - mai 2025

Délai de remise des articles au plus tard le **vendredi 4 avril 2025**.

En mairie ou par courriel :
accueil.megrit@orange.fr

Tout article remis après cette date ne pourra pas être publié.

Piscine La Planchette - Broons

DINAN
AGGLOMÉRATION

L'équipe de la piscine familiale La Planchette à Broons, vous propose des cours de natation, d'apprentissage ou de perfectionnement pour enfant et adulte, ainsi que des activités d'aqua fitness en extérieur : Aqua Santé (remise en forme, équilibre et coordination) et Aqua Forme (cardio et renforcement musculaire en circuit).

Horaires d'ouverture au public :

Lundi : 12h15 - 13h30 / 17h - 19h

Mardi : 17h - 19h

Mercredi : 11h - 18h15

Jeudi : 17h - 19h

Vendredi : 11h - 13h30 / 17h - 19h

Samedi : 14h - 18h



Horaires des activités :

Lundi : Aqua Santé à 16h15 et cours de natation adulte à 19h

Mardi : cours de natation adulte à 10h15, Aqua Santé à 16h15 et Aqua Forme à 19h

Mercredi : cours de natation famille à 10h, cours de natation enfant à 14h15 et 15h15 et Aqua Forme à 18h15

Jeudi : Aqua Forme à 12h15, Aqua Santé à 16h15 et cours de natation adulte à 19h

Vendredi : Aqua Forme à 10h15, Aqua Santé à 16h15

Samedi : Aqua Forme à 9h, cours de natation adulte à 10h et cours de natation enfant à 11h

Étudiants : une nouvelle aide

Si vous êtes un étudiant ne disposant pas d'un restaurant Crous, ou conventionné, de proximité, vous devez pouvoir bénéficier depuis février 2025 d'une carte prépayée dématérialisée.

Cette carte est créditée :

☞ De **40 € chaque mois si vous êtes boursier**

☞ De **20 € chaque mois si vous n'êtes pas boursier**

Cette aide financière est versée par le Centre National des Œuvres Universitaires (Cnous).

Cette carte peut être utilisée dans des commerces d'alimentation (épicerie, supermarché, boulangerie, restaurant, boucherie...), uniquement pour l'achat et la consommation de biens alimentaires.

Cette aide est versée pendant l'année universitaire (de septembre à juin, sauf lors de l'année universitaire 2024-2025 pour laquelle le versement interviendra courant février 2025). Chaque année, au 1^{er} juillet, les sommes restantes sur les cartes prépayées ne pourront plus être utilisées par les étudiants. Ces sommes seront restituées au Centre National des Œuvres Universitaires.

L'étudiant n'a pas de démarche à faire, il reçoit une décision d'attribution puis un message pour accéder à sa carte dématérialisée ; il devra télécharger une application sur son téléphone pour l'utiliser.

Depuis 2020, les conseillers France services accompagnent les Français dans la réalisation de leurs démarches administratives. Ils répondent à de nombreux besoins, notamment pour les publics en difficulté avec le numérique ou bien en difficulté dans la réalisation des démarches administratives. Ils vous offrent également un accès gratuit à un espace numérique.

France services Jugon Les Lacs

L'espace France services de **Jugon Les Lacs** vous accueille au sein de la Mairie. Voici les différents partenaires que vous pouvez y retrouver : Mission Locale, assistante sociale, Association Départementale Alternatives Judiciaires (ADAJ), Trésor Public, MSA, Les Bailleurs Sociaux de la Rance.

OUVERTURE :

23 rue de Penthièvre 22270 Jugon Les Lacs

Sur RENDEZ-VOUS

Du lundi au vendredi : 9h00-12h00

Mardi, jeudi et vendredi : 14h00-17h00

Téléphone : 02.96.31.61.62

Mail : jugon-les-lacs@france-services.gouv.fr

France services Caulnes

L'espace France services de **Caulnes** vous accueille au sein de la Mairie. Voici les différents partenaires que vous pouvez y retrouver : Mission Locale, la Protection Maternelle Infantile (PMI), les assistantes sociales du département, le Relais Petite Enfance (RPE), information énergie (ADIL, France Renov', ANAH), services des impôts de la Direction Générale des Finances Publiques.

OUVERTURE :

10 rue de la Ville Chérel 22350 Caulnes

Sur RENDEZ-VOUS

Du lundi, mercredi, jeudi : 9h-12h30 / 14h-17h30

Mardi : 9h-12h30

Vendredi : 8h30-12h30 / 14h-17h

Samedi : 9h-12h

Téléphone : 02.96.88.70.30

Mail : caulnes@france-services.gouv.fr

Intégration de l'URSSAF au réseau France services

Pour cette extension à l'URSSAF, les conseillers France services ont été formés par les collaborateurs de l'URSSAF afin d'apporter une réponse de premier niveau et orienter les usagers dans leurs démarches administratives.

Cette nouvelle offre de services s'adresse notamment au public suivant :

- Les **particuliers employeurs adhérents au Cesu ou à Pajemploi** pour les accompagner dans la création d'un compte en ligne pour bénéficier des offres « Cesu + » ou « Pajemploi + » (services permettant aux particuliers de déléguer le versement de la rémunération de leur salarié à l'URSSAF), et de l'avance immédiate du crédit d'impôt pour les utilisateurs du Cesu.

- Les **salariés des particuliers employeurs adhérents au Cesu ou à Pajemploi** pour créer un compte en ligne, mais aussi imprimer et télécharger leurs bulletins de paie, notamment pour qu'ils bénéficient de leurs droits auprès de France Travail.

- Les **auto-entrepreneurs** pour simplifier leurs déclarations et leurs démarches administratives en utilisant les services en ligne et notamment le dépôt de la déclaration du chiffre d'affaires, la demande d'attestation ou l'utilisation de la messagerie pour contacter l'URSSAF.



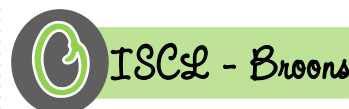
Chaque projet de rénovation énergétique ou d'adaptation du logement lié à la perte d'autonomie est unique. Les conseillers de l'Espace Conseil France Renov' étudient donc vos projets au cas par cas. Les aides financières mobilisables sont soumises à l'intervention d'un artisan qualifié RGE (Reconnu Garant de l'Environnement) et les demandes d'aides se font avant le début des travaux (et pour les Certificats d'Economie d'Energie : dans les 14 jours maximum après la signature des devis). Les montants d'aide diffèrent selon les revenus fiscaux de référence (RFR).

Quelques conditions :

- Logement de plus de 15 ans (sauf en cas de panne de chaudière fioul dans un logement de plus de 2 ans).
- Être propriétaire occupant de sa résidence principale ou propriétaire bailleur d'un logement destiné à être loué au minimum 5 ans en tant que résidence principale.

Ce dispositif n'est pas cumulable avec le programme « Habiter Mieux Sérénité » de l'Anah pour les mêmes travaux. Il est cependant cumulable avec les CEE.

Pour plus d'informations sur ce dispositif, vous pouvez prendre contact avec le service Conseil France Renov' de Dinan Agglomération au 02.96.87.42.44.



Programme des soirées du vendredi pour mars - avril

- Vendredi 28 février** : Soirée « pyjama party » à Trédias
- Vendredi 7 mars** : Soirée « cluedo géant » à Plumaugat
- Vendredi 14 mars** : Soirée « celtique » à Sévignac
- Vendredi 21 mars** : Soirée « zombies » à Yvignac-la-Tour
- Vendredi 4 avril** : Soirée « spéciale avril » à Broons

De 18h30 à 21h30

Ouvert à tous les jeunes (11-17 ans) du territoire
Inscription obligatoire sur les réseaux sociaux ou à l'OISCL
02.96.84.73.36